



**Polyurbaine**

## **COMMUNIQUÉ**

**Paris, le 26/04/2010**

La société POLYURBAINE entend dénoncer les méthodes irresponsables de certains salariés qui ne s'inscrivent pas dans le respect du droit de grève.

Mercredi après-midi 21 avril, les salariés de la collecte du soir ont décidé sans préavis un arrêt de travail. Ce n'est que tard dans la nuit, qu'une liste de revendications a été portée à la connaissance de l'entreprise.

La collecte des ordures ménagères relève d'une délégation de services publics et un préavis s'impose dans l'intérêt des habitants. Comme la société l'a vainement rappelé aux salariés tout au long de la soirée du 21, leur mouvement est illicite et justifie une mesure conservatoire.

La société rappelle qu'un processus de négociations salariales était en cours, et qu'à l'issue de la dernière réunion du 20 avril, les syndicats et la direction avaient convenu de se revoir la semaine suivante.

Des menaces ont été et continuent d'être proférées par certains salariés à l'égard de ceux ayant poursuivi leur activité. En sus, quelques salariés ont été bloqués par des manifestants plus de 24 heures, à cette heure, lundi 26 avril 2010, 9 heures, deux cadres sont encore retenus.

Cependant la direction, conformément à la pratique du groupe qui privilégie le dialogue social, le poursuit tout en dénonçant ces méthodes indignes et en appelle à la responsabilité des partenaires sociaux.